

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**  
**Rue de l'Hôpital**

**LE MAIRE DE MONTEUX,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT**, que l'Association FLY FM organise une journée portes ouvertes le 25 septembre à l'occasion de la Foire d'Automne 2022,

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des participants à cette manifestation et des usagers de la voie publique il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement sur une partie de la rue de l'Hôpital,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L'Association FLY FM est autorisée à occuper le domaine public communal, à savoir l'emplacement de stationnement situé au droit du 30, rue de l'Hôpital du samedi 24 septembre 2022 à 20h au dimanche 25 septembre 2022 à 20h.

**Article 2 :**

L'Association prendra toutes dispositions pour que son occupation ne gêne pas la circulation dans la rue.

**Article 3 :**

A l'issue de son utilisation, l'emplacement devra être laissé en parfait état de propreté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision de l'autorité territoriale, soit à compter de la date implicite de rejet de réclamation.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Monteux, Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, Madame le Commissaire chef de la circonscription de Police Nationale de Carpentras-Monteux, Madame le Chef de la Police Municipale de Monteux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et dont un exemplaire leur sera transmis.

Monteux, le 20 septembre 2022

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le : 20 septembre 2022

Notifié le : 20 septembre 2022